



## Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-056

**Procédé : MEGASLATE®**

(En association avec les modules Laminat MS II poly 2 bb, Laminat MS II Mono 3 bb, Laminat MS I Mono, Laminat MS I Poly)

Titulaire : 3S SWISS SOLAR SYSTEMS AG, Schachenweg 24, CH-3250 LYSS, SUISSE

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-056. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>

#### 1.1.1. Description succincte

Le procédé "MEGASLATE" présenté par la Société 3S SWISS SOLAR SYSTEMS AG est un système de montage pour modules photovoltaïques, fournis par 3S SWISS SOLAR SYSTEMS AG permettant une mise en œuvre en toiture.

#### 1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Le domaine d'emploi prévu est :

- Utilisation en FRANCE européenne, hors climat de montagne caractérisé par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible, moyenne et forte hygrométrie.
- Une implantation sur des versants de pente imposée par la toiture, comprise entre 15 à 65°.
- En atmosphère rurale ou urbaine normale.
- Sur charpente constituée de pannes et de chevrons.
- Avec écran de sous-toiture jusqu'à l'égout.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment, laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification pour chaque installation, selon les règles NV65 modifiées, que les sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales en rives ne dépassent pas les charges admissibles suivantes :

- Charge ascendante : 1200 Pa
- Charge descendante : 2700 Pa.

### 2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-056 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

### 3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass-Innovation 2010-056 est valable jusqu'au 04/06/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2010-056.

#### CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2  
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX. (33) 01 60 05 70 37 | SIRET 775 688 229 000 27 | [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL | RCS MEAUX 775 688 229 | TVA FR 70 775 688 229  
MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS